

Public concerné

Les représentants du personnel, les membres de CSE et CSSCT.

Préconisations : Il est vivement conseillé de suivre au préalable l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou la formation «Obtenir des compétences de base en prévention ».

Objectifs de la formation

- Différencier les différents types de risques psychosociaux.
- Identifier les facteurs de ces différents types de risques.
- Connaître les effets sur la santé, les conséquences pour l'entreprise.
- Appréhender le cadre législatif et réglementaire de la prévention des risques psychosociaux.
- Identifier les différents modes d'action en prévention des risques psychosociaux.
- Identifier les différentes étapes d'une action en prévention des risques psychosociaux.
- Repérer le rôle et les modes d'actions des représentants du personnel dans ce domaine.

Contenu de la formation

- Définition, causes et effets des risques psychosociaux.
- Aspects législatifs et réglementaires de la prévention des risques psychosociaux.
- Étapes des démarches de prévention des risques psychosociaux.
- Démarches d'évaluation, de prise en compte d'une alerte, d'analyse d'accident appliquées aux RPS.
- Le rôle spécifique des représentants du personnel.

Méthodes pédagogiques utilisées

- Apports didactiques
- Échanges et retours d'expériences entre les participants

Durée

3 jours soit 21 heures

Validation

Une attestation de présence sera remise aux participants.